Mairie de VERCHAIX
Chef Lieu
74440 VERCHAIX
Tél: 04.50.90.11.24

Compte-rendu n°6
Conseil Municipal du 23 juin 2016 à 20 h

L'an **deux mil seize**, le **23** du mois de **juin**, le Conseil municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. VAUDEY Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 16 juin 2016
Nombre de Conseillers en exercice: 14

Présents: VAUDEY Joël, Maire, RUM Pascal, MORIO Daniel, PERREARD Hélène, adjoints, MULATIER Stéphane, RIONDEL Sabine, NASSIVERA Nadia, MISSILLIER Valérie, ROUILLER-MARTIN Pascal, BUCHS Bertrand, BERTHIN Chantal, COLLINET Maëlle.

Absents excusés: ZOBEL Jean-Paul (pouvoir à MORIO Daniel), ROUGE Laurent (pouvoir à VAUDEY Joël).

Madame Valérie MISSILLIER a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2016 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et propose au Conseil Municipal d'y ajouter un nouveau point:
➢ Loi NOTRe - transfert de la compétence "promotion du tourisme": dépôt de marques territoriales protégées
accord à l'unanimité

Désignation du secrétaire de séance: Madame Valérie MISSILLIER

Compte rendu d'exercice de délégations du Conseil Municipal au Maire:
- 23 mai 2016 (décision n°2016-02): signature du devis établi par la SARL AU FIL DU BOIS pour la réfection de la toiture de la chapelle de Jacquicourt pour un montant total de 7.236 € TTC qui sera divisé entre les 3 communes concernées
- 24 mai 2016 (décision n°2016-03): signature du devis établi par CORD'ALPES pour la pose d'une guirlande électrique sur l'église pour un montant de 1.375 € TTC
- 26 mai 2016 (décision n°2016-04): signature du devis établi par le Groupe LEBLANC pour l'achat d'illuminations pour un montant de 5.964,72 € TTC
- 07 juin 2016 (décision n°2016-05): signature du devis établi par la SARL DEPLACE Cédric pour le broyage et le hersage de la parcelle située devant les logements aidés au Bouchet pour un montant de 4.500 € TTC

Ordre du jour:

1) Suppression de la régie de recettes "cantine scolaire" au 31 août 2016 et création de la régie de recettes "cantine scolaire-garderie périscolaire" au 1er septembre 2016

délibération n°D2016_0601

Monsieur le Maire indique que, suite à l'acquisition d'un logiciel enfance permettant la gestion de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire, la facturation sera désormais globale et ne permettra plus de comptabiliser les recettes de la cantine scolaire et celles de la garderie périscolaire sur deux articles budgétaires distincts. Afin de prendre en compte cette modification, il convient, dans un premier temps, de supprimer la régie de recette actuelle de la cantine scolaire.

Accord à l'unanimité

délibération n°D2016_0602

Il convient ensuite de créer une nouvelle régie de recettes intitulée "cantine scolaire-garderie périscolaire"

permettant l'encaissement des droits perçus pour la cantine scolaire et pour la garderie périscolaire.

Accord à l'unanimité

Hélène PERREARD et Bertrand BUCHS présentent ensuite le nouveau logiciel enfance qui permettra aux parents d'élèves d'inscrire leurs enfants en ligne en respectant des délais de réservation (mercredi 12h pour la semaine suivante pour la cantine et jeudi 18h30 pour la semaine suivante pour la garderie). Ils recevront ensuite une facture globale qu'ils pourront régler en espèces, par chèque ou par paiement en ligne sur le portail du logiciel.

2) Fixation du prix du repas à la cantine scolaire au 1er septembre 2016

délibération n°D2016_0603

Prix du repas au 1er septembre 2015 = 3,50 €

- au 1er septembre 2014 = 3,10 €
- au 1er septembre 2013 = 2,99 €
- au 1er septembre 2012 = 2,93 €

prix du repas Traiteur du Haut-Giffre	au 1er septembre 2013	au 1er septembre 2014	au 1er septembre 2015
repas enfant sans pain	**3,53 €**	**3,59 €**	**3,62 €**
repas enfant avec pain	3,75 €	3,80 €	3,84 €
repas adulte sans pain	3,90 €	3,96 €	4,00 €
repas adulte avec pain	4,17 €	4,22 €	4,26 €
pique-nique enfant	3,85 €	3,90 €	3,95 €
pique-nique adulte	3,96 €	4,00 €	4,05 €

nombre de repas commandés	année 2013/2014	année 2014/2015	année 2015/2016 *(jusqu'au 31 mai)*
repas enfant sans pain	5770	2622	3711
repas enfant avec pain	307	5075	2479
repas adulte sans pain	130	48	72
repas adulte avec pain	7	98	34
pique-nique enfant	241	142	145
pique-nique adulte	1	1	
total	6456	7986	6441

Monsieur le Maire propose, toujours pour réduire la différence entre le coût réel du repas facturé par Traiteur du Haut-Giffre (3,62 €) + le pain (0,17 €) et le prix du ticket payé par les parents (3,50 €), d'augmenter le prix du ticket à 3,75 € au 1er septembre 2016.

Accord à l'unanimité

3) Fixation des tarifs de la garderie périscolaire au 1er septembre 2016

Madame Sabine RIONDEL présente un récapitulatif de l'année:

GARDERIE PERISCOLAIRE
années 2015-2016

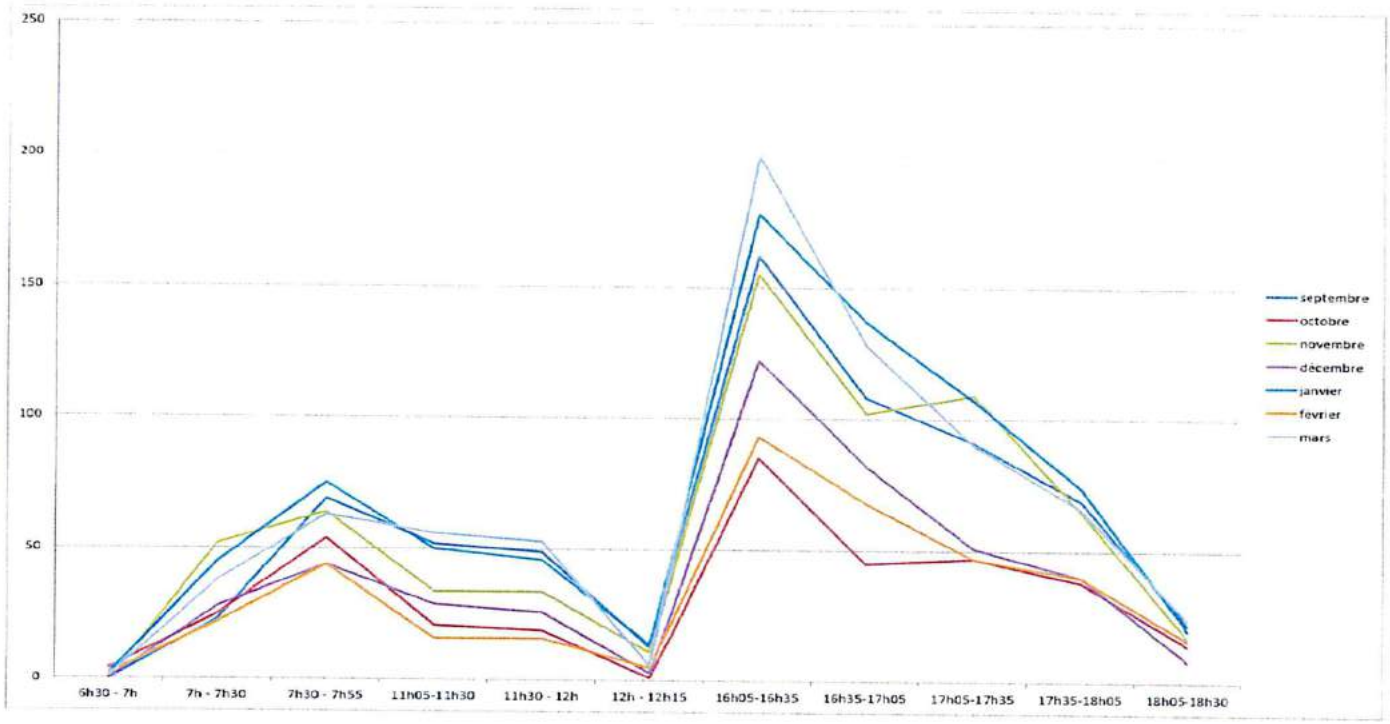

GARDERIE PERISCOLAIRE
années 2015-2016

Récapitulatif des effectifs

				mercredi							
	6h30 - 7h	7h - 7h30	7h30 - 7h55	11h05-11h30	11h30 - 12h	12h - 12h15	16h05-16h35	16h35-17h05	17h05-17h35	17h35-18h05	18h05-18h30
septembre	0	23	69	52	49	13	162	108	91	69	22
octobre	4	25	54	21	19	1	85	45	47	38	14
novembre	0	52	64	34	34	11	155	102	109	65	17
décembre	0	28	44	29	26	3	122	82	51	40	8
janvier	2	45	75	50	46	14	178	137	107	74	20
février	2	22	44	16	16	5	93	68	47	40	16
mars	1	38	63	56	53	6	200	128	90	66	24
TOTAL	9	233	413	258	243	53	995	670	542	392	121
Rappel N - 1	*65*	*259*	*419*	*184*	*171*	*57*	*1094*	*805*	*673*	*453*	*86*
Rappel N - 2	*68*	*137*	*233*				*968*	*903*	*760*	*476*	*65*

Plages sans enfant

				mercredi							
	6h30 - 7h	7h - 7h30	7h30 - 7h55	11h05-11h30	11h30 - 12h	12h - 12h15	16h05-16h35	16h35-17h05	17h05-17h35	17h35-18h05	18h05-18h30
septembre (22 jours)	22 (5)	11 (5)	2 (2)								6
octobre (12 jours)	8 (2)	4 (2)	1 (1)			1				1	2
novembre (20 jours)	20 (3)	3 (3)	3 (3)								7
décembre(14 jours)	14 (3)	3 (2)	1 (1)								7
janvier (20 jours)	17 (2)	5 (4)	2 (2)								7
février (10 jours)	8 (2)	3 (2)	2 (2)								3
mars (22 jours)	21 (5)	8 (5)	4 (4)								4
TOTAL (120 jours)	**110 (22)**	**37 (23)**	**15 (15)**			**1**				**1**	**36**
Rappel N-1	*87*	*36*	*10*			*5*				*6*	*50*
Rappel N-2	*52*	*30*	*9*								*45*

(...) : dont X mercredis

Madame Sabine RIONDEL précise que globalement le nombre d'enfants a été moins important cette année, dû aux effectifs en baisse.
La première demi-heure du matin présente un déficit d'enfants très important: 9 présences sur toute l'année.
La tranche horaire 11h-12h du mercredi est, quant à elle, plus fréquentée que l'année dernière, de même que la tranche 18h-18h30 qui a vu ses effectifs doubler.
Concernant l'éventuelle suppression de la tranche horaire 6h30-7h, une décision sera prise par la commission des affaires scolaires durant le mois de juillet.

délibération n°D2016_0604

Rappel des tarifs et du fonctionnement de la garderie périscolaire:

- horaires: - de 6h30 à 7h55 et de 16h05 à 18h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi
  - de 6h30 à 7h55 et de 11h05 à 12h15 le mercredi
- tarifs et fonctionnement:
  - 2 € l'heure,
    1 € la demi-heure, toute demi-heure commencée est due
  - le goûter est fourni par les parents,
  - une facture est envoyée mensuellement par la Mairie dès 10 euros
  - une majoration forfaitaire de 5 € est appliquée pour chaque dépassement d'horaire.

Monsieur le Maire propose de conserver les mêmes tarifs et le même mode de fonctionnement.

Accord à l'unanimité

4) <u>Création d'un groupement de commandes dans le cadre du marché relatif à "la préparation et la livraison de repas en liaison froide à destination des restaurants scolaires" entre les communes de Samoëns, Sixt Fer-à-Cheval, Verchaix et le SIVU scolaire Morillon – la Rivière Enverse</u>

délibération n°D2016_0605

Monsieur le Maire indique que le marché en cours conclu avec l'entreprise "Traiteur du Haut-Giffre" arrive à son terme à la fin de l'année scolaire 2015/2016. Il convient donc de lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence relative à la préparation et la livraison de repas en liaison froide à destination des restaurants scolaires.

Conformément à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, un groupement de commandes peut être établi afin que tous les membres soient cocontractants avec le titulaire du marché.

Ce groupement de commandes lancera un marché public pour désigner le prestataire qui sera chargé de préparer et livrer les repas en liaison froide à destination des restaurants scolaires. Ce marché sera un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, conformément aux articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, conclu pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse trois fois soit une durée totale de quatre ans.

Un projet de convention de groupement de commandes a été rédigé. La commune de Samoëns, représentée par son Maire en exercice sera chargée de procéder, dans le respect des règles régissant les marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement sera chargée d'examiner les offres des candidats. Elle sera composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibératives de la CAO propre à chaque membre du groupement. Un suppléant est prévu pour chaque membre titulaire.

La commission d'appel d'offres du groupement chargée d'examiner les offres des candidats est composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement. Un suppléant est prévu pour chaque membre titulaire.

Monsieur le Maire présente le résultat du vote du représentant de la Commune de Verchaix :
- membre titulaire : Sabine RIONDEL
- membre suppléant : Nadia NASSIVERA.

Accord à l'unanimité

Point ajouté à l'ordre du jour:

Loi NOTRe - transfert de la compétence "promotion du tourisme": dépôt de marques territoriales protégées

délibération n°D2016_0606

Monsieur le Maire rappelle que la loi NOTRe stipule le transfert obligatoire de la compétence "promotion du tourisme" aux intercommunalités au 1er janvier 2017. La loi prévoit toutefois des aménagements pour les cas suivants:

- le maintien des offices de tourisme distincts pour les stations classées de tourisme
- la possibilité pour les communes et les EPCI de créer plusieurs offices de tourisme sur leur territoire avec la présence de "marques territoriales protégées".

Monsieur le Maire propose donc de déposer auprès de l'INPI les marques suivantes:
"Verchaix"
"Verchaix versant ensoleillé"
"Joux-Plane"
"Col de Joux-Plane"

Accord à l'unanimité

5) Choix d'un logo pour la commune

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération

Madame Maëlle COLLINET présente 6 modèles de logo dessinés par l'infographiste en charge du bulletin municipal élaborés à partir de l'écusson de la commune et du logo de l'Office du Tourisme:

1

2

3

4

5 6

Après un tour de table, les logos 2 et 4 emportent la préférence.
Monsieur le Maire propose donc de passer au vote:
Pour le logo n°2: 7 voix (Joël VAUDEY, Hélène PERREARD, Valérie MISSILLIER, Bertrand BUCHS, Maëlle COLLINET, Sabine RIONDEL, Laurent ROUGE)
Pour le logo n°4: 7 voix (Pascal RUM, Daniel MORIO, Jean-Paul ZOBEL, Pascal ROUILLER-MARTIN, Stéphane MULATIER, Chantal BERTHIN, Nadia NASSIVERA)
"Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante (article L.2121-20 du CGCT)", le logo n°2 est donc retenu.

6) Demande d'acquisition de la parcelle A 1028 au Pré du four pour l'installation d'une activité apicole

Jean-Paul ZOBEL entre en séance.

délibération n°D2016_0607

Monsieur le Maire présente la demande de M. et Mme Alexandre ALONSO qui souhaitent se porter acquéreurs de la parcelle A 1028 d'une superficie de 190 m² située au Pré du Four pour y installer leur activité apicole.
Ils proposent un prix d'achat de 1.000 € et souhaitent bénéficier d'une autorisation de passage sur le chemin existant afin d'accéder au terrain.

Accord à l'unanimité, les frais de notaire étant à la charge des acquéreurs. Préciser que la cabane située sur ce terrain servira uniquement de lieu de stockage.

7) Proposition de modification du prix de vente du lot n°2 du lotissement situé sous l'école

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 juin 2008 fixant le prix de vente des 2 lots situés sous l'école à 135 € le m². Il indique ensuite que des personnes sont intéressées par le lot n°2, toujours en vente, mais souhaiteraient que le prix soit revu à la baisse.
Après un tour de table, il ressort que le prix du terrain ne sera pas revu à la baisse compte tenu des prix actuels du marché immobilier mais qu'il devrait plutôt être augmenté.
Par 12 voix POUR et 2 voix CONTRE (Joël VAUDEY et Laurent ROUGE), ce point est ajourné et sera réinscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal, la commission d'urbanisme étant chargée de proposer un prix de vente.
Ce point ne fait donc pas l'objet d'une délibération.

8) Etat d'assiette des coupes de bois pour l'année 2017

délibération n°D2016_0608

Monsieur Stéphane MULATIER présente:

- l'état d'assiette des coupes à marquer en 2017 proposées par l'ONF – série 1

Parcelle	**Type de coupe*	*Vol. présumé réalisable (m3)*	*Surface Coupe (ha)*	*Coupe réglée / non réglée*	*Année de passage proposée (1)*	***Année décidée par le propriétaire*	*Destination (2)*		*Mode de vente (3)*		*Mode de mise à disposition (4)*		*Conditions d'inscription de la coupe*	*En cas de modifications des colonnes 1-2-3-4: justifications du propriétaire*
							Délivrance	*Vente*	*Appel d'offre*	*Gré à gré contrat*	*Sur pied*	*Façonné*		
O	IRR	150	2	Réglée	2017			X		X		X VEG	ONF-CF- Raison sylvicole – Niveau du capital forestier	

(*) Nature de la coupe:
AMEL: amélioration – AS: sanitaire – EM: emprise – IRR: irrégulier – RGN: régénération – RTR: rase par trouée – SF: taillie sous futaie – TS: taillis simple – RA: rase
VEG: bois vendus bord de route en vente/exploitation groupées

- l'état d'assiette des coupes prévues en 2017 à ajourner ou supprimer proposées par l'ONF – série 2

Parcelle	*Type de coupe (1)*	*Volume présumé réalisable (m3)*	*Proposition ONF*	*Motifs ONF*
B	IRR	0	SUP17	ONF-CF – Raison sylvicole – Niveau du capital forestier – Trop faible volume récoltable

SUP17: suppression – AJO17: ajournée

Accord à l'unanimité

9) Demande de distraction du régime forestier d'une partie de la parcelle H au lieu-dit "les Hottes Est"

délibération n°D2016_0609

Monsieur Jean-Paul ZOBEL indique que, dans le cadre du dossier de la ZA des Hottes Est, une demande de distraction d'une partie des parcelles communales cadastrées section B n°2242, 2243 et 2799 au lieu-dit "Communal des Hottes Est", actuellement soumises au Régime Forestier, va être présentée à l'Office National de Forêts.

Accord à l'unanimité

10) Avis sur la proposition du Préfet de la Haute-Savoie de dissoudre le Syndicat Intercommunal de Joux-Plane

délibération n°D2016_0610

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°D2016_0505 en date du 12 mai 2016 approuvant la dissolution du SI de Joux Plane et l'attribution du résultat comptable d'un montant de 38,95 € à la commune des Gets.
Il indique que toutes les communes concernées n'ayant pas délibéré, l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0031 en date du 17 mai 2016 proposant de dissoudre le Syndicat Intercommunal de Joux Plane composé des communes des Gets, de Morzine et de Verchaix s'applique.
Il convient donc de délibérer à nouveau selon les mêmes modalités.

Accord à l'unanimité

11) Demande de remise gracieuse des pénalités dues par M. Van Der Meeren au titre de taxes d'urbanisme

délibération n°D2016_0611

Monsieur le Maire indique qu'en application de l'article L 251 A du Livre des Procédures Fiscales, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme.
Il présente ensuite le courrier de la Trésorerie de Bonneville demandant la remise des pénalités formulée par M. VAN DER MEEREN au titre de la TLE pour un montant de 274 € au motif de difficultés financières, notamment dû à un contentieux au tribunal avec des voisins suite à un glissement de terrain.
Monsieur le Maire propose de refuser la remise gracieuse des pénalités.

Accord à l'unanimité

12) Questions diverses

Sabine RIONDEL:

La Poste propose d'accompagner les communes dans leur projet d'adressage en leur fournissant une solution sur mesure d'aide à la dénomination, à la numérotation et à la cartographie des voies de la commune.
L'offre proposée est constituée de 3 étapes:

- Audit:
  - Etat des lieux de la commune en matière de dénomination, numérotation et raccordement au réseau postal. Livraison d'un état des lieux exhaustif des besoins de la commune.
  - Préconisations sur la dénomination des voies et la numérotation notamment pour résoudre les problèmes liés à l'adresse et préparation du fichier d'adresses

- Dénomination et numérotation:
  - Métrique ou séquentielle des bâtiments
  - Cartographie des nouvelles adresses
  - Livraison du fichier des nouvelles adresses
  - Fourniture du projet d'arrêté municipal

- Communication (en option):
  - Aide à la rédaction des courriers de communication auprès des concitoyens concernés
  - Diffusion de ces communications par le facteur aux concitoyens (différentes formules).

Proposition financière de la Poste pour 471 adresses:
Audit et dénomination = 3.018 €
Communication (en option) = 1.082 €
Soit un total TTC de 4.920 €.

Une deuxième proposition sera demandée pour une inscription au BP 2017.

Stéphane MULATIER
Propose de remettre en herbe le terrain qui a été broyé et hersé devant les logements aidés au Bouchet et de la faucher 2 à 3 fois par an.
Accord à l'unanimité

Le marché de fauchage et d'élagage a été attribué par la CCMG à JDB Rhône Alpes (gérant: M. Jonathan BELLAMY). Il a pris du retard, les prestations se faisant en remontant la vallée de Mieussy à Samoëns.

AFP de Verchaix:
Des travaux sont à prévoir au chalet de Joux-Plane avec le remplacement du plancher de l'entrée.
Sur l'alpage du Croz, demande de réouverture de pâturage
A Joux-Plane, demande d'agrandissement de la plateforme de traite du GAEC Le Septimontain et demande d'installation d'un abri démontable pour la traite.

Maëlle COLLINET
Demande des nouveaux habitants des Valentines de mise en place de jardins partagés.
Réponse: recensement des demandes à faire pour septembre

La feuille d'information annuelle sera distribuée début juillet. Joël VAUDEY remercie Sabine RIONDEL et Maëlle COLLINET pour leur implication dans la rédaction des articles et souhaite que d'autres élus les rejoignent.

Joël VAUDEY
Travaux sur la RD 354 à la Grande Joux:
L'avancée des travaux est conforme au planning prévisionnel. La route sera partiellement ouverte le 10 juillet pour la course cycliste puis immédiatement refermée.
La route sera ensuite définitivement rouverte le 21 juillet après-midi.

Pascal RUM
Malgré des engagements de propriétaires, la limitation de tonnage à 19 T sur la VC n°1 n'est pas respectée. Des verbalisations seront dressées la semaine prochaine.

A compter du 1er juillet, installation de séparateurs modulaires de voies en plastique au niveau du virage de la Verne afin de réduire l'emprise de la chaussée.

Hélène PERREARD
Effectifs de l'école à la rentrée prochaine = 66 élèves
Permutation de classes pour les enseignantes

Temps d'Activités Périscolaires:
Au 1er trimestre scolaire, activité "arts et métiers" avec l'intervention d'un apiculteur, d'un secouriste, d'un pâtissier….) et intervention de Marie-Aude VEISY pour un atelier feutrine/couture/tricot/tricotin.
Au 2ème trimestre, activité "aïkido".
Sensibilisation au compostage des déchets par le SIVM.

Passage du jury départemental du concours "Paysage, Fleurissement et Cadre de vie" le 26 juillet

Jean-Paul ZOBEL
Le Wifi est installé au camping
Reconstruction des deux courts de tennis: il reste les travaux de finition des peintures

Joël VAUDEY:
Fête de la Musique le dimanche 26 juin à côté du minigolf

Suite à la réunion organisée avec les associations de Morillon, la Rivière Enverse et Verchaix (22 associations présentes), un forum des associations sera organisé le samedi 27 août à la salle polyvalente de 10h à 15h

Inauguration des nouveaux courts de tennis le samedi 16 juillet

Sabine RIONDEL:
Etape du Tour Megève-Morzine le 10 juillet: y a t-il suffisamment de bénévoles?
Réponse: 10 personnes ont répondu

Demande d'intervention d'une personne du public:
M. Gérald ROULLET demande s'il est possible que le cimetière soit fauché et désherbé
Réponse: la demande sera transmise aux services techniques

Concernant la révision du PLU, quand aura lieu la première réunion publique?
Réponse: aucune date n'est encore fixée, la réunion de présentation du porter à connaissance des services de l'Etat n'ayant pas encore eu lieu.

Fin de la réunion à 22h45.